

CONDITIONS DE L'OFFRE EARLYBIRD

1. Objet de l'offre

La présente offre EarlyBird a pour objet de permettre aux futurs membres coworkers de pré-réserver un bureau au sein de l'espace de coworking L'Hibya situé au 9 avenue Charles Moureu à Mourenx et géré par l'EI Aline Lafourcade afin de bénéficier d'une remise exceptionnelle de 20 % sur le tarif applicable.

2. Durée de l'offre

L'offre est valable du 05/12/2025 au 31/01/2026. Toute pré-réservation effectuée en dehors de cette période ne pourra bénéficier de la remise EarlyBird.

3. Bénéficiaires

L'offre est ouverte à toute personne physique ou morale souhaitant réserver un bureau dans l'espace de coworking. Elle est réservée aux nouvelles réservations et n'est pas applicable aux clients déjà engagés.

4. Modalités de pré-réservation

Pour bénéficier de l'offre, le client doit :

- a) Compléter le formulaire de pré-réservation en ligne
- b) Verser un acompte de 100€net, déductible de la première facture. Le solde devra être réglé **au plus tard la veille du premier jour de réservation effective** du bureau.
- c) Recevoir la confirmation de pré-réservation par l'EI Aline Lafourcade.

La pré-réservation n'est considérée comme définitive qu'après réception de l'acompte.

5. Nature de la remise

Les tarifs sont nets TVA non applicable, art. 293B du CGI

La remise EarlyBird de 20 % s'applique sur le tarif du premier mois d'abonnement à l'espace de coworking. Cette remise est individuelle, non transférable et non cumulable avec toute autre réduction, promotion ou avantage commercial. Elle correspond à un mois de mise à disposition d'un bureau avec l'offre confort à 240€net soit 46€ d'économies ou l'offre confort Santé à 300€net soit 60€ d'économies.

6. Engagement

Le bénéficiaire de l'offre s'engage pour une durée minimale de 2 mois à compter de la date d'entrée dans les lieux.

7. Rétractation et annulation

Le client particulier bénéficie d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la date de pré-réservation, conformément aux dispositions du Code de la consommation.

En cas d'annulation au-delà de ce délai, l'acompte versé pourra être conservé par l'EI Aline Lafourcade à titre d'indemnité, sauf accord contraire entre les parties.

8. Date de démarrage de l'abonnement

Le bénéficiaire devra débuter son abonnement au plus tard le 01/03/2026. À défaut, la pré-réservation et l'offre EarlyBird pourront être annulées sans dédommagement.

9. Limitation de l'offre

L'offre est valable dans la limite des bureaux disponibles. L'EI Aline Lafourcade se réserve le droit de clôturer l'offre de manière anticipée en cas d'atteinte du nombre maximal de pré-réservations.

10. Mise à disposition des bureaux : retard, ouverture anticipée et limitations

10.1 Retard de mise à disposition

En cas de retard dans la mise à disposition du bureau réservé, dû à une cause indépendante de la volonté de l'EI Aline Lafourcade (retard de travaux, contraintes administratives, défaillance d'un prestataire, impossibilité technique ou tout autre événement imprévisible), L'EI Aline Lafourcade s'engage à informer le client dans les meilleurs délais.

Lorsque le retard est inférieur ou égal à **30 jours ouvrés**, les dates contractuelles de début d'abonnement seront automatiquement ajustées d'une durée équivalente au retard constaté. L'acompte versé sera reporté sur la première facture, sans modification du montant dû, et aucune indemnité ne pourra être réclamée au titre de ce décalage proportionnel.

Au-delà de **30 jours ouvrés** de retard, le client pourra, à son choix :

a) maintenir sa réservation, avec un report des dates contractuelles équivalent au retard constaté ou

b) demander le remboursement intégral de son acompte

Dans ce dernier cas, la réservation sera résiliée de plein droit, sans frais pour l'une ou l'autre des parties.

10.2 Ouverture anticipée

Dans l'hypothèse où les bureaux seraient disponibles avant la date prévisionnelle annoncée, L'EI Aline Lafourcade pourra proposer au client une **mise à disposition anticipée**.

L'entrée anticipée constitue une simple faculté pour le client, qui demeure libre d'accepter ou de refuser cette proposition.

En cas d'acceptation :

- la date de début de l'abonnement sera avancée à la date de mise à disposition effective ;
- la facturation sera ajustée en conséquence ;
- la remise EarlyBird restera intégralement applicable conformément aux conditions de l'offre.

En cas de refus :

- la date initiale de début d'abonnement demeure inchangée ;
- aucune pénalité, modification tarifaire ou facturation anticipée ne pourra être appliquée.

10.3 Limitation et indisponibilité définitive

L'offre EarlyBird s'applique dans la limite des bureaux disponibles à la date réelle d'ouverture du coworking.

En cas d'indisponibilité totale et définitive du bureau réservé pour un motif indépendant de la volonté de l'EI Aline Lafourcade, le client pourra obtenir le **remboursement intégral de son acompte**, sans qu'aucune autre indemnisation ne puisse être exigée.

10.4 Exclusion de responsabilité

L'EI Aline Lafourcade ne pourra être tenue responsable d'éventuels préjudices indirects résultant d'un retard ou d'une ouverture anticipée, notamment pour perte d'activité, perte de chance, trouble commercial, frais annexes ou tout autre dommage immatériel.

10.5 Services mis à disposition à l'ouverture

L'EI Aline Lafourcade s'engage à ce que les services inclus à la prestation soient opérationnels à l'ouverture. Cependant, des finitions d'aménagements et de décoration seront poursuivis après l'ouverture. Le client ne pourra pas réclamer de remise ou de remboursement à partir du moment où sont opérationnels ou mis à disposition : bureau et

chaise, internet*, électricité*, chauffage/climatisation*, réfrigérateur, micro-ondes, coin repas, machine à café, accès à au moins une des 2 salles de confidentialité appelées "bulles".

*sauf coupure par l'opérateur ou tout dysfonctionnement indépendant de notre volonté

11. Droit de priorité au renouvellement

Le bénéficiaire de l'offre EarlyBird dispose d'un **droit de priorité** pour le renouvellement de son abonnement, afin de conserver le même bureau au terme de sa période initiale d'engagement.

Ce droit de priorité est valable sous réserve :

- a) du respect du **règlement intérieur** de l'espace de coworking ;
- b) du **paiement intégral** des sommes dues au titre de l'abonnement en cours ;
- c) de la manifestation de l'intention de renouveler son abonnement au moins 30 jours ouvrés avant l'échéance du contrat en cours.

Dans ces conditions, l'EI Aline Lafourcade s'engage à proposer au client le renouvellement de son abonnement avant toute mise à disposition du bureau concerné à un tiers.

L'exercice du droit de priorité n'ouvre pas droit à des conditions tarifaires préférentielles, sauf offre commerciale spécifique en vigueur au moment du renouvellement.

En l'absence de réponse du client dans le délai imparti, ou en cas de non-respect des conditions mentionnées ci-dessus, le bureau pourra être proposé à un autre utilisateur sans que le client puisse prétendre à un quelconque maintien ou indemnité.

11. Acceptation des conditions

La pré-réservation dans le cadre de l'offre EarlyBird implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.